

CHSCT-M DU 30 OCTOBRE 2018

UN GOÛT D'INACHEVÉ !!!

Ce CHSCT-M a abordé les sujets suivants :

- Echanges sur les résultats de l'observatoire interne 2017.
- Points d'actualité sur : l'amiante ; SIRHIUS ; les aménagements des espaces de travail à Bercy ; les dispositifs Santé Sécurité au Travail et Qualité de Vie au Travail (QVT).
- Projet de note d'orientation 2019.
- Questions diverses.

Après lecture des déclarations liminaires par chaque Fédération, **la réforme du pôle 3 E dans les DIRECCTE** a été abordée :

Après l'onde de choc de l'annonce de la disparition des missions économiques au sein des pôles 3 E dans les DIRECCTE, suivie de près de deux mois d'un silence assourdissant, il aura fallu toute l'insistance de **FO Finances** pour obtenir un premier groupe de travail le 25 octobre sur l'« accompagnement social ».

L'appréciation de **FO Finances** sur le bien-fondé de cette réforme n'a pas changé, et à ce jour les arguments avancés par les autorités ministérielles n'ont pas convaincu, mais la responsabilité de **FO Finances** est aussi de répondre aux attentes fortes des agents sur leur devenir, alors que l'échéance de mise en œuvre se rapproche très rapidement. **FO Finances** prend acte des premières réponses apportées, qui toutefois devront trouver une concrétisation officielle avec la parution des décrets et

arrêtés nécessaires. A l'évidence, les marges de négociation au niveau ministériel seront faibles et pourront porter uniquement sur l'action sociale et les mobilités ministérielles.

FO Finances a également alerté sur la situation des agents qui n'intégreraient pas la nouvelle structure composée de 120 ETPT, le SER (Service Économique Régional) au 1er janvier 2019. Comment l'Administration peut-elle laisser en poste des agents, pendant peut-être un an, sur des missions qui ont été supprimées ?

Les discussions se poursuivront dans les diverses instances **FO Finances** y prendra toute sa part dans l'intérêt des agents concernés. Dans le cadre du CHSCT-M il s'agira de mesurer les impacts de cette réforme sur les conditions de travail des agents et d'agir pour les améliorer : pour cela, un outil a été élaboré le « guide : prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets » il faudra le mettre en œuvre, **FO Finances** y veillera !

Observatoire interne 2017

Une première : la présentation en CHSCT-M des résultats de l'Observatoire interne, alors que, sa restitution se limitait jusqu'à présent à une présentation par l'institut IPSOS aux représentants des Fédérations, sans que le débat ne se poursuive avec les autorités ministérielles pour tenter d'apporter des solutions aux alertes recensées, ce qui donnait la fâcheuse impression d'un « Cause toujours, on continue comme avant... ».

Pire, au niveau directionnel, les représentants syndicaux n'ont, pour certains, aucune restitution. Au mieux, les encadrants ont le droit à une présentation des résultats.

Pour **FO Finances** l'observatoire interne a un grand intérêt, celui de mesurer sur une longue période, les appréciations des agents sur les réformes dans leur Direction, sur leurs conditions de travail et leurs attentes prioritaires. **FO Finances** considère qu'il est un baromètre utile pour mesurer le climat social.

Malheureusement, cet outil n'a jamais été exploité à bon escient, ou pire parfois ignoré, par les autorités ministérielles depuis maintenant plus de dix-sept ans.

Les éléments essentiels exprimés par les agents sont en phase avec le constat maintes fois dénoncé par **FO Finances** ainsi qu'avec les rapports des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, des Médecins de Prévention et des ergonomes :
diminution de la motivation au travail ; charges de travail en augmentation ; niveau de stress élevé ; peu de reconnaissance de leur travail ; pessimisme des agents sur leur avenir dans un contexte de restructurations incessantes : il y a pour eux trop de réformes, elles sont trop rapides et les moyens diminuent.

Actualités Amiante

Plan ministériel : **FO Finances** et l'ensemble des Fédérations revendiquent l'élaboration d'un plan ministériel de désamiantage des sites domaniaux et locatifs, doté d'un véritable budget à la hauteur des besoins. Réponse : le Ministère travaille « à un projet dont les premières composantes pourront être présentées au début de l'année 2019 ».

Nantes Tripode : Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a saisi le Premier ministre concernant les suites du rapport IGAS à apporter sur les demandes unanimes des Fédérations de classement de cet immeuble en site amianté et de création d'une préretraite au bénéfice des agents du Tripode encore en activité. L'ensemble des Fédérations a écrit au Premier Ministre dès le 9 octobre dernier : à ce jour, aucune réponse n'a été apportée sur le sujet.

Compétences de la Commission de réforme ministérielle (CRM). Conformément aux engagements pris devant les organisations syndicales, un arrêté du 24 janvier 2018 (publié au JO du 31 janvier 2018) a étendu la compétence de la Commission de Réforme ministérielle au titre des maladies professionnelles liées à l'amiante, à l'ensemble des agents ayant occupé un poste dans le bâtiment « le Tripode » entre 1972 et 1993 et qui relève toujours des MEF à la date de dépôt de leur déclaration de reconnaissance d'imputabilité au service d'une maladie liée à l'amiante. Une version modifiée de la fiche d'information sur la compétence de la CRM sera présentée au prochain COPIL Tripode. Les premiers dossiers sont en cours d'instruction.

Guide « prévention du risque amiante dans les bâtiments ». Ce guide, mis à jour cette année, a été officiellement transmis à l'ensemble des Directions. Un plan de communication, de sensibilisation et de formation est programmé avec une mise à disposition du guide sur les différents Intranets directionnels. Les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) ont un rôle important dans cette diffusion : ils assureront la présentation du guide en réunions plénières des CHSCT.

A cette occasion, et à la demande de **FO Finances**, les ISST reviendront sur la possibilité, figurant dans la Note d'Orientations 2018, de sensibiliser les membres de CHSCT à la lecture des documents amiante (repérage avant travaux, Dossiers Techniques Amiante, état de conservation des matériaux, analyses de l'air,...) qu'ils peuvent assurer localement.

Par ailleurs, le guide sera complété par des fiches techniques, notamment :

- **La fiche signalétique.** Présentée en groupe de travail « amiante » du 15 octobre, elle sera prochainement diffusée ce qui permettra d'en assurer l'application. Une note de la Secrétaire générale l'accompagnera rappelant l'importance du sujet et son caractère impératif. Cette dernière s'est engagée à la mise en place de la signalétique pour fin juin 2019.

- La fiche concernant **le plan de prévention** est encore en projet.

Site INSEE Menpenti à Marseille (13). Sur ce site de l'INSEE, des travaux de désamiantage

sont à l'arrêt depuis plus de trois mois. Des dysfonctionnements ont amené l'ensemble des Fédérations à soutenir les agents de l'INSEE concernés en votant la résolution suivante :

DELIBERATION DU CHSCT-M SUR L'AMIANTE A LA DR DE L'INSEE PACA Paris, le 30 octobre 2018 :

Partis d'une découverte beaucoup trop tardive de MCA liée à la carence des Chefs de Service successifs de la DR de Marseille concernant la mise à jour du Dossier technique Amiante (pas de mise à jour du DTA entre 2005 et 2017), Nous en sommes à un chantier de désamiantage en panne depuis plus de 3 mois, après lequel nous savons qu'il subsistera des MCA dans le bâtiment.

Dans le même temps, ces dysfonctionnements créent une altération grave des conditions de travail des personnels concernés par ce chantier et une grave crise de confiance de ces personnels vis à vis de l'information qui leur est transmise sur les questions de l'amiante.

Plusieurs éléments dans ces événements posent des questions importantes :

- manifestement les préconisations de la circulaire prévention amiante dans la Fonction publique du 28 juillet 2015 n'ont pas été respectées, en particulier concernant

- l'information du CHSCT et des représentants du personnel ;

- Le DAT n'a pas identifié l'ensemble des MCA présents lors de l'action de retrait qui était prévue et qui justifiait ce diagnostic : pourquoi alors que c'était son but ? La responsabilité du diagnostiqueur est-elle engagée ? (diagnostiqueur ADI Paca)

- le choix a été fait de ne pas effectuer le retrait des deux MPCA trouvés lors du déroulement du retrait des allèges de fenêtres. Par qui ? Pourquoi ? Ce choix est-il uniquement d'urgence budgétaire ou technique ?

- la société sélectionnée n'était pas habilitée à traiter les nouveaux MCA identifiés ; sa gestion de l'espace de stockage des déchets amiantés interroge. Le choix de cette société était-il adapté ?

- l'entrée dans la zone confinée pendant l'arrêt des travaux interroge. Dans un chantier de désamiantage, même les bâches utilisées pour le confinement sont considérées comme déchets amiantés. Les résultats d'analyses d'empoussièrement autorisent-ils à considérer qu'on peut entrer sans risque dans une zone confinée qui n'a pas été nettoyée totalement ? Sur quels éléments réglementaires s'appuie cette décision ?

- le refus obstiné des différents Chefs de service et du président du CHSCT de faire intervenir l'Inspection du Travail alors que le désordre généré par ces événements est patent est-il une doctrine directionnelle ? Du président du CHSCT ? Ministérielle ?

Et au final une question essentielle : comment éviter cette suite de dysfonctionnements graves et donner une information transparente aux agents et à leurs représentant-e-s ?

C'est pourquoi le CHSCT-M demande une expertise ministérielle ou externe des événements, destinée à formuler des propositions précises à partir des dysfonctionnements constatés et en particulier contribuer à la mise en place d'une assistance technique ministérielle centralisée pour tout chantier amiante prévu au sein des ministères économique et financier. »

(MCA matériaux contenant de l'amiante MPCA matériaux et produit contenant de l'amiante DTA diagnostic technique amiante DAT diagnostic avant travaux).

La présidente du CHSCT-M a seulement accepté la réalisation d'une expertise ministérielle.

Pour **FO Finances** l'application du guide « prévention du risque amiante » est plus que jamais nécessaire : elle aurait pu éviter la plupart des dysfonctionnements notamment à Marseille, en Martinique et à la Réunion !! La demande de mise en place d'une assistance technique ministérielle sera, quant à elle, débattue dans le cadre du futur plan ministériel amiante.

Point relatif à SIRHIUS

La DGFIP a présenté un point d'étape sur le déploiement du logiciel SIRHIUS et des CSRH (Centres de Services Ressources Humaines). D'après elle, les difficultés rencontrées seraient résolues !! La réalité du terrain est toute autre : alors même qu'ils sont en sous-effectif, les personnels des services RH ont eu à gérer moult problèmes liés à cette application : difficultés dans la gestion des accidents de service, erreurs concernant le temps de travail, d'autres concernant des données individuelles ou de carrières. Ceux-ci n'ont fait qu'alourdir leurs nombreuses tâches quotidiennes et dégrader leurs conditions de travail.

La DGFIP est tournée vers la mise en place des 10 CSRH en novembre pour la préparation de la paye de janvier 2019 et sur des outils tels qu'un Service d'Information aux Agents (SIA) à Melun ; un portail « Mon espace RH » disposant d'un moteur de recherches pour aider les agents sur les questions RH. Pour la DGFIP, les services RH restent les interlocuteurs de référence des agents « en tant qu'interlocuteurs de proximité ». Où se trouve la proximité évoquée avec le passage de 135 structures RH à 10 CSRH ?

Pour **FO Finances** l'important turn-over des personnels RH impacte la compétence des agents sur des sujets très importants tels que les congés maladie (COM ; CLM ; CLD) ; les comités médicaux ; la Commission de réforme ainsi que sur l'utilisation de la fiche de liaison entre les services RH et les Médecins de Prévention nécessaire à l'organisation du suivi médical des agents. Tout ceci nécessite, pour **FO Finances** la mise en place de formations.

Il est clair pour **FO Finances** que ce point d'étape ne doit pas se substituer au dialogue social directionnel qui se poursuit sur cette réforme. **FO-DGFIP** y prend toute sa place dans l'intérêt des agents et revendique clairement un service RH au plus près des agents.

Le CSRH de la Douane à Bordeaux a été évoqué. Face aux difficultés récurrentes rencontrées, le turn-over important des personnels, la charge de travail de ce service et la technicité exigée pour exercer les missions, une pétition à l'initiative de l'intersyndicale des Douanes demande l'attribution d'une indemnité spécifique pour les agents de ce service. Ce point a été mis à l'ordre du jour du CTM du 7 novembre par l'ensemble des Fédérations (voir le Flash 15-2018).

Dispositifs Santé Sécurité au Travail (SST) et Qualité de Vie au Travail (QVT)

La décision d'évoquer ces deux dispositifs a été prise lors du CHSCT-M du 15 juin dernier afin d'essayer d'y voir plus clair. Sans évoquer de façon exhaustive les dispositifs mis en place et appliqués au sein des Directions Générales de Bercy, qui ont été présentées à ce CHSCT-M, on peut constater que nous sommes globalement bien dans la Santé Sécurité au Travail tel que prévu par les textes (Décret 82-453).

Pour **FO Finances** il importe que la politique ministérielle Santé Sécurité au Travail soit mise en œuvre par les Directions, de même que les priorités figurant dans les notes d'orientations annuelles discutées en CHSCT-M. **FO Finances** a également rappelé son attachement à la filière ministérielle de formation en Santé Sécurité au Travail destinée aux agents, aux acteurs de prévention et aux membres de l'Administration.

Pour **FO Finances** la notion de Qualité de Vie au Travail est floue, « fourre-tout » et ne se résume pas à divers gadgets du style : canapés, plantes vertes et babyfoots dans les halls de Bercy et plates-formes de soutien psychologiques.

L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) sera invitée à un prochain CHSCT-M pour donner son éclairage d'expert sur le sujet.

Projet de Note d'Orientation 2019

La note d'orientation n'est pas finalisée. Elle comportera une partie ainsi qu'une annexe consacrée à l'installation des CHSCT après les élections professionnelles. Celle-ci acte le maintien des droits syndicaux attachés aux CHSCT qui eux-mêmes continueront de fonctionner selon les modalités actuelles.

FO Finances a obtenu que le problème de l'hygiène des locaux de travail et des sanitaires ainsi que les risques liés à l'utilisation des ascenseurs (défaut de maintenance) fassent partie des priorités insérées dans cette note d'orientation. Les Fédérations vont l'amender et un groupe de travail est envisagé pour la finaliser. Le budget 2019 des CHSCT qui devait normalement y figurer n'a même pas été présenté à ce CHSCT-M cependant **FO Finances** à

la lecture des documents budgétaires pour 2019 a pu constater que l'enveloppe serait identique à celle de 2018.

Questions diverses **FO Finances**

AMIANTE

Guide amiante « bâtimentaire » : quand va être réalisée et insérée dans ce guide la fiche pratique « plan de prévention » ? Réponse : elle est en cours de rédaction.

Martinique immeuble Cluny (Martinique) : **FO Finances** souhaite qu'un point d'information soit fait quant au nouvel appel d'offre du Préfet concernant la réalisation du DTA global de l'immeuble Cluny après la défaillance de l'entreprise qui devait le réaliser.

Réponse : La Préfecture de Martinique, qui gère le bâtiment domanial partagé entre la DRFIP et la DIECCTE, avait mandaté une société pour réaliser un Dossier Technique Amiante (DTA) unique du bâtiment (au lieu et place des deux DTA existants: «DRFIP» et «DIECCTE»). La société titulaire du marché public a réalisé une campagne de prélèvements dans le bâtiment puis a rendu un rapport intermédiaire. Depuis lors, elle est défaillante ! La Préfecture a résilié ce premier marché et a lancé une nouvelle procédure en juin 2018. 6 cabinets ont été sollicités mais une seule offre a été déposée. Après analyse par la DEAL, cette offre a été jugée inappropriée au regard du document de consultation. Cette nouvelle procédure a donc été déclarée infructueuse et la Préfecture procède à une nouvelle consultation par marché négocié (art 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Selon la Préfecture, cette consultation devrait aboutir à la conclusion d'un marché courant octobre/novembre. Le DTA doit être réalisé 2019.

Formation des membres des CHSCT : **FO Finances** demande un point d'information concernant la formation amiante relative : à l'analyse des repérages avant travaux ; à la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante et des fiches récapitulatives ; à la signalétique, à l'analyse de l'air ; au plan de retrait ; au suivi des MCA, formation figurant dans la note d'orientation 2018.

Réponse : les ISST reviendront sur la possibilité,

qui figurant dans la Note d'Orientations 2018, de sensibiliser les membres de CHSCT à la lecture des documents amiante (repérage avant travaux, Dossiers Techniques Amiante, état de conservation des matériaux, analyses de l'air,..) qu'ils peuvent assurer localement. Ces formations, rappelées dans la note d'orientation 2019, seront pérennisées ce qui pour **FO Finances**, est une bonne chose.

NETTOYAGE DES LOCAUX

Un problème récurrent : l'absence ou l'insuffisance du nettoyage des locaux de travail et des sanitaires. Les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail ont recensés dans leur rapport annuel d'activité de « nombreuses observations et récriminations ». La qualité de la prestation de ménage est globalement jugée très insuffisante sur de très nombreux sites dans un contexte où le nombre d'heures dédié au nettoyage des locaux de travail est en constante diminution.

De nombreuses observations sur le ménage se multiplient sur les DUERP et sur les registres santé et sécurité au travail. Cette dégradation a suscité, une fois de plus les protestations de **FO Finances** et des autres Fédérations qui ont dénoncé cette situation inadmissible qui remet en question les conditions de travail des agents, de même que la façon dont certaines sociétés de nettoyage traitent leur personnel depuis la mise en place d'un marché national par le SAE et les restrictions budgétaires.

Notre demande d'un groupe de travail pour mettre à plat et résoudre ce problème, est restée sans réponse. Le Secrétariat Général a simplement pris l'engagement d'envoyer un courrier afin d'attirer l'attention des chefs de service sur ce problème.

RESPECT DU SECRET MEDICAL

FO Finances souhaite qu'il soit rappelé aux Directions Générales toute l'importance, dans l'intérêt des agents, de respecter le secret médical et qu'un groupe de travail du CHSCT-M en fasse le bilan d'application.

Réponse minimaliste : le Secrétariat Général fera une note de rappel aux Directions sur le sujet.

Ce CHSCT-M fut le dernier de l'année et aussi de la mandature 2014/2018, empreint d'un goût d'inachevé frustrant : de nombreux dossiers restent à finaliser ou sont en attente de réponses !!!

Il fut également empreint d'inquiétude quant au devenir des CHSCT et de la politique ministérielle Santé Sécurité au Travail auxquels **FO Finances** est attachée.

FO Finances continuera à se battre pour que cette dernière dispose d'un budget à la hauteur des besoins des agents et pour que le réseau de l'ensemble des acteurs de prévention soit préservé et amélioré.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE



ORDINATEUR, TABLETTE OU SMARTPHONE